

de la **Communauté de Communes**
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2013/80

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	30

L'An deux mille treize et le jeudi 28 novembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 19 novembre 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Pachou à ARUDY, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M.SARTHE, AUSSANT, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, TEXIER, CARRERE-GEE, MASONNAVE, MIGNE, CASAU, CASADEBAIG Robert, SACAZE, SARRAILH, GASSIE, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames CLAVIER, MOURTEROT, HELIP, GANTCH, CASENAVE, TOUTU.

Présent(s) suppléant(s) : M. MOUNAUT Pierre, Mme ARRIBE-PAROIX Christiane

M. CAMBOT donne procuration à M. AUSSANT

Secrétaire de séance : M. SARTHE

OBJET : TOURISME - Etude d'opportunité sur la création d'un équipement dédié au pastoralisme

Le Président rappelle que dans le cadre du projet de pôle touristique pyrénéen de la vallée d'Ossau, une étude consacrée à l'opportunité de créer un équipement dédié au pastoralisme a été inscrite. Il présente le projet de dossier de consultation des entreprises, validé par la commission tourisme du 21 novembre 2013 ; cette prestation se déroulera en deux phases, la seconde étant optionnelle car dépendant du résultat de la première :

- . Phase 1 : Analyse de l'existant et des projets
- . Phase 2 : Caractéristiques de l'équipement dédié au pastoralisme

Le conseil communautaire, à la majorité, décide :
(ABSTENTION : 2 Voix, POUR : 30 Voix,)

- Entérine le projet de DCE
 - Autorise le Président à lancer la consultation
 - Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives au marché une fois le choix du prestataire arrêté
- Autorise le Président à solliciter toute subvention susceptible d'être accordée pour le financement de ce projet



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Francis COUROUAU

REÇU
le 18 DEC. 2013
SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE